



U.C.S.A. cgt

Réf : MC/MS-025

Monsieur Patrice PAPET
DG délégué à l'organisation,
au dialogue social et aux RH
de France télévisions
7, esplanade Henri de France
75907 PARIS cedex 15

Lettre Recommandée A/R

Paris, le 12 mars 2014

Objet : **Saisine sur la situation des chargés et directeurs de production de la filière production**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'accord sur l'amélioration du dialogue social, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir au plus vite (l'accord dans son article 1 prévoit que vous nous receviez dans les 5 jours à compter de la réception de ce courrier), afin de discuter de la situation des chargés et directeurs de production de la filière production :

1. Le positionnement des chargés de production et des directeurs de production dans la nouvelle classification des emplois

- Avant la mise en œuvre de l'accord collectif tel que vous le proposez, les écarts de revenus constatés entre les chargés de production « ex-France 2 » et « ex-France 3 » étaient, à carrières et anciennetés égales, de 12 à 15% (voir tableau joint).

Suite à l'harmonisation, les écarts devraient augmenter aux alentours de 20% pour des personnels exerçant le même métier, désormais au sein de la même direction et sur les mêmes opérations.

- Si ce placement semble définitivement figé, pour la Direction, en groupe 8, il reste néanmoins un certain nombre de problèmes en suspens :
 - . Ainsi, pour exemple, les plus expérimentés sont positionnés en 9S, ce groupe n'implique pas la mise en place d'objectifs. Pourquoi maintenir une part variable sur objectifs, plutôt que de l'intégrer dans le salaire ?
 - . Par ailleurs, si les relevés d'activités hebdomadaires des chargés de production sont visés par les responsables de pôles, ils ne sont en revanche

traitées par personne, ni par les régions qui établissent les bulletins de paie ni par la direction de la filière, ni même par la direction de la PGA...

2. La situation des chargés de productions issus du dernier concours

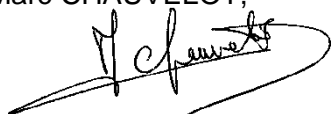
L'intégration dans la fonction de chargé de production des personnels issus du dernier concours a été pour le moins erratique, pour ne pas dire catastrophique.

Nous vous demandons de revenir sur tous les dossiers en appliquant les accords qui étaient en cours au début de leur formation, afin que leur repositionnement dans la nouvelle grille n'obère pas définitivement le reste de leur carrière.

Dans l'attente de vous voir rapidement afin de prévenir un éventuel conflit, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT de France télévisions,
les délégués syndicaux centraux,

Marc CHAUVELOT,



Abal Kassim ALI-COMBO,



Véronique MARCHAND,



Luc DELEGLISE,



Pierre MOUCHEL,



Copie à :

Madame Murielle CHARLES, Directrice déléguée au dialogue social

Monsieur Benjamin MAURICE, Directeur adjoint du dialogue social

Monsieur Frédéric MAUTRET, Responsable du dialogue social

Monsieur Samuel BIGON, Directeur des Ressources Humaines Fabrication Technologies

2/2